

CONSEIL MUNICIPAL DE MUIDES-SUR-LOIRE

Procès Verbal de la séance du 7 juin 2010

Avant l'ouverture de la séance, il est procédé au tirage au sort de trois personnes pour la liste préparatoire des jurys d'assises 2011. Ont été désignés par tirage au sort :

- Jean CARLIER
- François MOREL
- Céline FOUCHE, épouse POUGET.

Séance ouverte à 20 h 30

Public : 1

Présents : M. CLEMENT, M. FOUCQUETEAU, Mme MURAT, M. ORAIN, Mme BRAGA, Mme BORDIER, M. GAUTHIER, M. JORAND, M. VAUCHER, M. LANOUX, Mme GAROT, M. JUSTINE

Absents avec procuration : Mme THEVENIN-PLOUX (procuration à Mme BORDIER)

Absente : Mme TOLLEMER

Président de séance : M. CLEMENT

Secrétaire de séance : Mme MURAT

Approbation du procès-verbal de la séance du 7 mai 2010

Il est approuvé avec les observations suivantes :

Dans la rubrique « questions diverses » concernant le point sur l'étude de l'Ecole Nationale Supérieure du Paysage, indiquer que Monsieur ORAIN, adjoint au maire, signale « l'Ecole Nationale Supérieure du Paysage a surtout évoqué la construction d'éco-quartiers mais qu'il n'a pas affirmé que lui-même y était favorable », que le règlement et le plan du PLU sont disponibles sur le blog de la mairie.

Vote : POUR : 12 ABSTENTION : 1

Approbation du procès-verbal de la séance du 1^{er} avril 2010

Le maire rappelle que ce procès-verbal n'a pas été approuvé lors de la dernière séance du conseil municipal, une réserve relative au coût de l'atelier communal ayant été formulée lors du vote du budget primitif 2010 et non retranscrite dans le compte-rendu.

Le maire signale que l'oubli a été rectifié et que l'affichage de cette modification a été faite sur les panneaux de la commune. Par conséquent, il demande au conseil municipal de se prononcer à nouveau sur la validation du procès-verbal du 1^{er} avril. Celui-ci est finalement approuvé.

Madame MURAT, adjointe au maire, chargée des finances signale qu'elle n'est pas d'accord sur la manière dont a été fait l'article sur les finances. Elle n'a pas été concertée.

Vote : POUR à L'UNANIMITE

Après discussion pour ce compte-rendu, un essai sera fait : le procès verbal sera affiché, transmis à tous les conseillers municipaux, ce qui permettra à chacun d'avoir le document intégral du compte-rendu de la séance avec toutes les remarques pouvant être faites lors de la séance. Ce compte-rendu sera signé du maire et du secrétaire de séance.

Décisions du Conseil Municipal

I – Extension de l'épicerie – Déclassement du domaine public communal dans le domaine privé communal :

Malgré plusieurs relances, le procès-verbal de bornage demandé au géomètre en mars 2010 n'est pas encore parvenu à la mairie. Le conseil municipal ne peut donc délibérer sur ce point, qui sera mis à l'ordre du jour d'une prochaine séance.

Concernant les travaux dans le logement, le bac à douche va être démonté pour que l'expert de l'assurance puisse passer.

II – Acquisition d'un terrain près du cimetière communal :

Le maire rappelle au conseil municipal qu'une inscription de crédit a été faite au budget primitif 2010, pour l'achat d'un terrain près du cimetière communal et que les projets d'agrandissement et d'aménagements divers ont été votés lors de la séance du 26 février 2010. Ce terrain avait été estimé 29 400 € par le service des Domaines de Blois. Les propriétaires du terrain le proposent à 30 000 € net vendeur. Le conseil municipal autorise le maire à signer l'acte de vente correspondant et tous autres documents se rapportant à ce dossier.

Vote : POUR à L'UNANIMITE

Informations diverses

- Demande de mise à disposition de la salle polyvalente formulée par la FDSEA de Loir-et-Cher :

La FDSEA (Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles) de Loir-et-Cher a sollicité la mairie de Muides, par le biais de Monsieur VAUCHER, conseiller municipal, adhérent de cette fédération, pour une mise à disposition de la salle polyvalente, afin d'organiser un loto avec promotion des produits du terroir, le dimanche 7 novembre 2010.

Le conseil municipal prend acte de cette mise à disposition en faveur de la FDSEA, et décide de pratiquer le tarif identique à celui applicable aux associations de la commune, soit un forfait de 80 € pour la journée. La date reste à définir avec la fédération, la salle étant déjà réservée le 7 novembre 2010.

- Compte-rendu de la Commission de Travaux :

Monsieur FOUCQUETEAU, adjoint au maire chargé des travaux, fait le compte-rendu de la Commission du 4 juin dernier, qui avait pour but de faire le point sur les nombreux devis en instance. Ont été évoqués notamment : la réfection de la douche de l'épicerie, l'éclairage public du camping municipal, le changement de bobine du chauffage de la salle, la réfection des chaussées rue de Colliers et rue Saint-Jean, les mises aux normes électriques de La Poste, la finition du préau de l'école et le programme d'illuminations festives.

Nous essaierons de prévoir chaque année, dans la mesure du possible, une tranche d'éclairage public et une tranche d'assainissement.

Monsieur JUSTINE, conseiller municipal, souhaite qu'un devis pour des lampadaires neufs pour le camping soit demandé.

- Autres Commissions Municipales – Le point :

Madame MURAT, adjointe au maire chargée des affaires scolaires, fait un point sur la prochaine rentrée scolaire suite à son rendez-vous avec Monsieur PILLERAULT, directeur de l'école.

Un point sur les effectifs de la prochaine rentrée scolaire a été fait. Il y aurait, sous réserve de modification d'ici septembre, 141 élèves (contre 132 pour l'année scolaire 2009/2010).

Une classe grande section et CP sera aménagée. Il sera nécessaire de fournir du matériel.

Si tout le matériel est à acheter le budget sera d'environ 1 500 €. Madame MURAT ira voir ce que nous avons en stock dans les greniers.

Des petits travaux de menuiserie seront à effectuer par Monsieur HEURTEBISE, agent des services techniques municipaux.

Le prochain Conseil d'Administration du C.C.A.S. aura lieu le mardi 8 juin 2010. Madame BRAGA, adjointe au maire chargée des affaires sociales, souhaite organiser fin août une vente de vêtements pour les enfants notamment, avant la rentrée scolaire.

Une commission avec les jeunes de Muides est prévue pour les animations du 14 juillet après-midi.

Monsieur ORAIN, adjoint au maire chargé de l'urbanisme, fait le compte-rendu d'un dossier difficile, situé en zone inondable, en centre-bourg, sur lequel toute construction ou stationnement de caravane est interdit.

Par ailleurs, il signale qu'un courrier a été fait à un administré pour lui demander d'enlever les carcasses de véhicules qui stationnent sur le domaine public.

- Calendrier des manifestations diverses :

Le maire annonce les manifestations à venir sur la commune et informe les membres du conseil que cette liste figure sur le dernier compte-rendu du Bureau Municipal du 29 mai dernier, dont copie leur est désormais remise dans leur casier respectif à la mairie.

A noter, que pour des raisons diverses d'indisponibilité, la cérémonie du 18 juin aura lieu à 19 heures et non plus à 18 heures.

Questions diverses

- Problème du bénévolat pour les associations de Muides :

Madame BORDIER, conseillère municipale, se fait l'écho des besoins des diverses associations de la commune (APE, AUCS, Comité des Fêtes, Amicale des Pompiers) en personnel bénévole et demande au maire de faire appel aux bonnes volontés.

- Matériel associatif stocké au 1^{er} étage de la mairie :

La présidente du Syndicat d'Initiative, Madame GAROT, conseillère municipale, relate les difficultés qu'elle a rencontrées avec l'association de VTT, au sujet du matériel emprunté pour la signalisation de la randonnée des Castors. Il serait opportun de clarifier à qui appartient le matériel et s'il peut être mis à la disposition de toute association organisant une manifestation sur la commune.

Le prochain conseil municipal est prévu le vendredi 23 juillet 2010 à 20 h 30.

Séance levée à 23 h 15

Muides-sur-Loire le 14 juin 2010

La Secrétaire de Séance,

Sylvie MURAT

Le Maire,

Bernard CLEMENT